

LA MAIN VERTE

CHARTRE DE QUALITÉ

« La Main Verte » réunit des producteurs de plantes vivaces, d'arbres, d'arbustes, de cactées, de plants potagers mais aussi des associations de sensibilisation et de préservation de l'environnement et des artisans en rapport avec le jardin.

Des espaces de restauration, librairie, décoration de jardin et détente sont également prévus.

Article 1 : Un professionnel qui souhaite exposer à « la Main Verte » s'engage à n'apporter que sa production et plus particulièrement celle qui fait sa spécificité et qui justifie sa participation à la journée.

Les revendeurs ne sont pas acceptés.

L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser un exposant en fonction de la nature de sa production.

Article 2 : Il est souhaitable que les producteurs ou responsables d'associations soient présents le jour de la manifestation afin de répondre au mieux aux questions des visiteurs.

Article 3 : Il est demandé à chaque exposant de soigner l'accueil et la présentation de son stand, d'afficher correctement ses prix et de retirer ou de mettre en discrétion tous les éléments inesthétiques.

Article 4 : Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement en bon état de propreté à la fin de la manifestation

Article 5 : « La Main Verte » est un espace de vente de produits de qualité mais aussi un espace d'information et de conseil.

Article 6 : Pour supprimer l'utilisation des sacs plastiques, merci d'encourager vos clients à utiliser leurs propres sacs, paniers, cagettes ou de fournir des sacs compostables.

Assurances : Il convient à chaque exposant de se tenir à jour de leur assurance. Il sera responsable en cas de dommages. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de casse, d'intempéries, de dégâts des eaux...

Sécurité : Caserne des Pompiers du Vigan à moins de 10 minutes de la manifestation.

CONDITION DE PARTICIPATION

La Main Verte est réservée aux professionnels. Un justificatif et une attestation d'assurance est à joindre lors de l'inscription (datant de moins de 2 ans)

Une caution de 45€ est demandée pour valider l'inscription. Elle vous sera restituée le jour de la manifestation. En cas d'annulation, si l'exposant prévient au moins 7 jours avant la manifestation, aucun frais ne lui sera imputé. Si l'exposant prévient à partir du 7ème jour avant la manifestation, le chèque de caution ne sera pas restitué.

Si les organisateurs à cause d'une situation exceptionnelle, devaient annuler la manifestation, les chèques de caution seront restitués.

Les organisateurs ont fixé le tarif de 2€ le mètre linéaire. L'encaissement s'effectuera par le régisseur le jour de la manifestation.

La demande de matériel spécifique (table, grille, chaise, rallonge...) se fait lors de votre inscription. Toute demande le jour même ne pourra être satisfaite.

L'installation peut se faire la veille ou le jour même de la manifestation (le préciser lors de son inscription sur le bulletin de participation). Tous les véhicules devront être sortis du parc avant 8h30. Ouverture au public à partir de 9h30. Démontage vers 19h.